

COMMUNE D'ARNAUD-GUILHEM
CONSEIL MUNICIPAL
du cinq septembre deux mille dix huit

COMPTE RENDU

Présents : , CASTELLE Lydia, SUFFRAN Patricia, BOULET Jean-Louis, FOCH Didier, PUISSEGUR Georges, SALLES Laurent, TAVASANI David, VIALATTE Jean-Pierre,	
Excusés: Cécile CASTELLE, Chantal PIERRA	Absente: VINSONNEAU Rose
Président de séance : Jean-Pierre VIALATTE	Secrétaire de séance : David TAVASANI

Le quorum est atteint,

Approbation du compte rendu du conseil municipal du vingt-cinq juin deux mille dix-huit.

Ouverture du conseil municipal à 20h40

Ordre du Jour:

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une décision modificative au budget prévisionnel pour le chapitre 065

Le conseil approuve

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Informations générales:

Monsieur le Maire revient sur le contenu du dernier Conseil municipal afin de préciser le rôle de chacun dans les débats.

L'école de st Martory est passée à la semaine de quatre jours.

Trois dégâts d'orages ont été déclarés concernant nos chemins, nous sommes toujours dans l'attente des réparations par la communauté de communes.

I. Voeu du conseil municipal pour le maintien des services des finances publiques de proximités et de leur pleine compétence.

Monsieur le Maire fait lecture du communiqué de la Présidente de Région Occitanie et du Président du Conseil départemental de la Hte Garonne, concernant la demande aux autorités de la Direction Régionale des Finances Publiques pour le maintien des services des Finances Publiques sur notre territoire.

Le Conseil municipal s'associe pleinement à cette démarche.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote: 0

II. Délibération modification statut du SICASMIR.

Monsieur le Maire lit le nouveau statut du **SICASMIR** pour être en conformité avec la communauté de commune Cagire Garonne Salat.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote: 0

III. Délibération pour donner pouvoir à Monsieur le Maire en vue de la demande de subvention en matière d'équipement de sécurité routière.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de faire toutes les démarches en vue de l'obtention d'une subvention du Conseil départemental dans le cadre des amendes de police 2019 pour la sécurisation des infrastructures routières sur la commune.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote: 0

IV. Décision modificative au budget prévisionnel pour le chapitre 065.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal une modification budgétaire du chapitre 065 (subvention de fonctionnement) avec le transfert d'un montant de 500euros du chapitre 022 (dépenses imprévues)

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote: 0

V. Délibération pour l'attribution des subventions de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les demandes reçues par les associations en vue de l'obtention d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil municipal après débat décide d'allouer les subventions suivantes :

L'association ADLFA31 Etudes et prévention de la Grêle en Hte Garonne, 50 €

L'association des parents d'élèves de l'école de Saint Martory, 300 €

L'association locale du Comité des Fêtes d'Arnaud-Guilhem, 1500 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote: 0

VI. Autorisation de dépenses sur le chapitre 011 pour achats colis seniors.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de dépenses pour l'achat des colis de Noël pour les seniors de la commune.

Le Conseil municipal décide l'achat de lots gastronomiques.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Ne participe pas au vote: 0

VII. Point sur les travaux pool routier local.

Les travaux de réfection du parvis de la salle des fêtes débuteront à partir du 16 septembre prochain pour une durée de un mois environ.

Des travaux divers suivront sur l'ensemble des voies communales.

Les travaux de la réserve incendie sont en cours pour une mise en service fin d'année.

Nous travaillons en collaboration avec les services du secteur routier CD31 pour améliorer votre sécurité dans le bourg comme dans les hameaux.

VIII. Journée citoyenne d'automne.

La date du 06 octobre est arrêté, sont prévues comme taches, nettoyage du garage et du préau de l'école, élagage au jardin de la salle des fêtes, nettoyage des jardinières de la Mairie et du Monuments aux Morts.

L'ensemble des membres du Conseil municipal sont invités à participer à ses taches.

IX. Festivités locales (Fête de la St Martin et Arbre de Noël)

Notre fête de la St Martin, organisé par notre Comité des fêtes, se déroulera du vendredi soir (9/11) avec un repas animée et dansant.

Le samedi matin (10/11) la messe en notre église, suivi de la cérémonie commémorative au monument aux mort enfin l'apéritif concert convivial de la Municipalité et du Comité des Fêtes clôturera la fête locale.

L'arbre de Noel des Enfants et des Séniors sera organisé le dimanche 09 décembre prochain dans la salle des fêtes. Animation et gouter seront offerts aux participants.

Le comité des fêtes communiquera d'autres dates de festivités pour cette fin d'année dès qu'elles seront validées par leur bureau.

X. Questions diverses.

Suite à diverses réclamations survenues à l'arbre de Noël de l'an dernier, Il est décidé par le Conseil municipal, ainsi que par le bureau du Comité des Fêtes, que seuls les enfants résidants sur la commune et scolarisés sur le territoire de notre Communauté de Communes bénéficieront d'un cadeau dans la limite d'âge des dix ans.

Fin du conseil municipal à 22h35